

RÉSOLUTION N° 701

**PARTICIPATION DE L’IICA À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES (COP28)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-troisième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l’augmentation de l’insécurité alimentaire et la situation climatique mondiale sont liées et représentent une grande menace pour toute la planète, qui doit être abordée en profondeur et en urgence aux plans local, national, régional et mondial ;

Que, dans la Déclaration “Notre avenir vert et durable” du IXème Sommet des Amériques (Los Angeles, juin 2022), les chefs d’État et de gouvernement ont demandé “de renforcer le rôle de toutes les parties intéressées du secteur agricole, dans les efforts climatiques internationaux et nationaux, et de les inviter à présenter leurs recommandations lors d’une réunion de ministres de l’Agriculture des Amériques avant la Conférence des parties (COP27), organisée par l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture” ;

Que le Comité exécutif, par sa résolution n° 687, a chargé le directeur général de l’IICA de demander à la Réunion ministérielle sur les changements climatiques et l’agriculture, d’examiner les messages clés à présenter par les ministres de l’Agriculture des Amériques à la 27ème Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), et d’installer, au siège de cette conférence, un pavillon exposant les progrès, les enjeux, les priorités et les propositions du secteur agricole dans sa lutte contre les changements climatiques ;

Que, conformément à cette résolution, le directeur général a présenté à la COP27 (Égypte, novembre 2022) les messages concertés par la Réunion ministérielle sur les changements climatiques et l’agriculture (San José, septembre 2022) et il y a fait installer le pavillon “Maison de l’agriculture durable des Amériques”, avec la contribution du secteur privé ; et

Qu’il est indispensable que les ministères et secrétariats d’État chargés de l’agriculture des Amériques continuent de participer aux questions liées aux changements climatiques et au développement durable, en vue de la 28ème Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), qui se tiendra à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023,

DÉCIDE DE :

1. Reconnaître combien il est important que les ministères et secrétariats d'État chargés de l'agriculture poursuivent et approfondissent la mise en œuvre de mesures menant à une agriculture faible en carbone.
2. Souligner l'importance de fournir un soutien au secteur agricole pour garantir la sécurité alimentaire et le développement durable, grâce à la coopération, à la recherche, au financement et à l'analyse des risques et des coûts, entre autres.
3. Exhorter l'IICA et ses États membres à continuer de promouvoir le dialogue sur les thèmes liés aux changements climatiques aux échelons régional et mondial, en soulignant le rôle que joue l'agriculture dans la promotion du développement durable.
4. Prier le directeur général de l'Institut d'élaborer et de présenter à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à sa prochaine réunion, une proposition de renforcement de la participation des ministères et secrétariats d'État chargés de l'agriculture dans les pays des Amériques, ainsi que celle de l'IICA, à la COP28, y compris l'installation du pavillon "Maison de l'agriculture durable des Amériques".